

PROCEDURE de MISE à DISPOSITION du BROYEUR de la METRO

1 - Les procédures d'inscription pour l'utilisation du broyeur sont les suivantes :

- Soit par internet sur le site venon.fr : après avoir consulté le planning, à l'emplacement dédié indiquer la semaine qui vous convient, la date de préférence (retraités par exemple inscrivez vous plutôt en semaine), et la demie journée soit matin, soit après-midi ;
- Soit par inscription à la mairie en indiquant :
 - **NOM et prénom**
 - **Lieu d'entrepôt des déchets à broyer :**
 - **Volume estimé :**
 - **Période du calendrier : date de préférence et matin ou après-midi**
 - **Mail :**
 - **N° de téléphone :**

2 - Une fois inscrit, vous recevrez par internet (ou par téléphone si pas d'internet) une confirmation de la date ou une proposition de date si le créneau est occupé.

3 - Vous devrez imprimer le contrat en double exemplaire et apporter à la Mairie les documents ci-dessous qui confirmeront l'inscription : un élu référent vérifiera le dossier (M. VINCENT : 04 76 89 44 64 ou 06 70 10 16 49). Le dossier comporte :

- **Une pièce d'identité**
- **Un justificatif de domicile**
- **Une assurance responsabilité civile**
- **le contrat de prêt signé**
- **-une caution de 1000 euros.**

4 - Le protocole retenu est le suivant :

-l'agent municipal (référent technique) transportera le broyeur jusqu'au lieu de broyage qu'il fixera en fonction de l'accessibilité ; il en montrera le fonctionnement ainsi que les dispositions à prendre ; fera l'état de la machine avant et après usage ;

- le broyage est effectué par l'utilisateur ; il existe sur la commune des personnes compétentes qui peuvent contre rémunération vous aider à broyer ou broyer à votre place ;
- l'usage du broyeur est gratuit : cependant le broyeur vous sera fourni avec le plein de carburant et doit être rendu le plein fait ; en conséquence préparer un bidon d'essence SP 98,
- le planning des opérations sera réalisé en fonction de la répartition géographique des lieux indiqués par les référents ;
- le prêt se fera par demi-journée ;
- chacun garde son broyat qu'il peut utiliser de différentes façons : paillage, compost etc.